

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 15 juin 2017.

RÉSOLUTION

2017-132

SÉCURITÉ PUBLIQUE

**PROJET DE PROTECTION ET RÉHABILITATION DU LITTORAL DE L'ANSE DU SUD À PERCÉ
DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'AUTORISATION AU MDDELCC**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE le 30 décembre 2016 et le 11 janvier 2017, Percé voyait s'abattre sur ses côtes deux tempêtes d'une force innommable qui sont venues achever de détruire les infrastructures municipales et endommager des propriétés commerciales et résidentielles dans le cœur du centre touristique de la Ville de Percé;

CONSIDÉRANT QUE certaines propriétés riveraines ainsi que des infrastructures d'égouts sont dorénavant totalement exposées suite à la destruction, lors des deux dernières tempêtes, du mur de béton qui faisait office de protection;

CONSIDÉRANT QUE les dommages subis affectent la sécurité du littoral et du cœur du centre-ville de Percé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville travaille en étroite collaboration avec l'équipe de la Sécurité publique et tous les intervenants gouvernementaux concernés afin de réagir à cette situation et qu'elle coordonne la mise en œuvre et la réalisation du projet de protection et de réhabilitation du littoral qui représente une solution durable et optimale au problème d'érosion dans le secteur de l'anse du Sud;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'un certificat d'autorisation ou d'une autorisation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est nécessaire dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté la firme Tetra Tech QI inc. pour les services professionnels en ingénierie requis dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission autorise le directeur général, M. Félix Caron, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour le projet « Protection et réhabilitation du littoral de l'anse du Sud à Percé »;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Commission autorise Tetra Tech QI inc. à agir au nom de la Ville auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de ce projet.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire